Liberte Politique

Soins palliatifs : la Cour des comptes pointe le retard de la France

Article rédigé par Frédéric Billlot, le 27 février 2015

Dans son dernier rapport, la Cour des Comptes souligne le retard de la France dans le domaine des soins palliatifs. Un problème qu'elle dénonce... depuis 2007!

Selon une étude réalisée en 2010 par le think tank de *The Economist*, et cité par la Cour, la France pointe au 24e rang en matière de la « qualité de la mort ». Bien loin derrière le Royaume-Uni (1e), l'Australie, ou encore la Belgique (5e).

En 2008 pourtant, un « programme national de développement », doté d'un budget de 230 millions, avait été mis en place. Mais à ce jour, « aucune estimation globale du nombre de personnes ayant effectivement bénéficié de soins palliatifs sur une année donnée n'est disponible », observent les Sages de la rue Cambon. Un exemple, toutefois : aux urgences, sur 15.000 patients décédés qui auraient dû être accompagnés en 2010, seuls 7,5 % ont bénéficié de soins palliatifs.

Au lieu donc de légaliser l'euthanasie comme le réclame l'ADMD et semble le prévoir le gouvernement socialiste, la loi Léonetti, votée par l'Assemblée à l'unanimité en 2008, pourrait simplement être appliquée.

France Audace/Liberté politique
